Image not found or type unknown

abus proprietaire qui demande un loyer plus cher apres signature

Par **Martine69**, le **01/02/2012** à **16:35**

bonjour
j'ai signe le 26 janvier 2012 un bail pour une location le proprietaire etait d'accord que j'ai un chien
aujourd'hui il me demande un loyer plus cher pretestant que le chien fera des degats.La nouvelle mensualite proposee ne rentre plus dans mes "moyens" le proprietaire me dit que si je veux resilier je dois payer pour les 3 mois de bail.je m'apperçois aussi que le bail que j'ai n'est pas date
es ce que je peux refuser et etre en droit de reclamer le 1 loyer verse
quels sont mes droits vis a vis de ce proprietaire aux façons abusives
merci pour votre aide
martin69

Par **janus2fr**, le **01/02/2012** à **18:40**

Bonjour,
Le prix du loyer doit être noté sur le bail. Le propriétaire ne peut donc pas le modifier après signature.

Par **Martine69**, le **01/02/2012** à **18:52**

merci pour votre reponse
je voulais savoir si je peux annuler le contrat pour mesures abusives car je n'ai plus confiance en ce Monsieur et j'ai peur qu'il soit une source d'ennuis pour moi et mon conjoint
merci
Martine69

Par **janus2fr**, le **01/02/2012** à **18:54**

Non, vous ne pouvez pas annuler un bail qui est tout à fait valable. Rappelez simplement au bailleur qu'il se doit de respecter le bail, donc le loyer prévu.

Si vous voulez vraiment quitter le logement, vous serez tenu au préavis de 3 mois.

Par **Martine69**, le **01/02/2012** à **20:05**

je vous remercie pour votre aide j'envoie un courrier en recommande au proprietaite pour lui signifier ses engagements
encore merci
Martine69

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés